

Éditorial de la rentrée !

Chères et chers collègues,

Un mot pour débiter pour vous remercier chaleureusement de m'avoir accordé ce mandat à la présidence du SPPTU. Soyez toutes et tous assurés de mon entier dévouement à en respecter toutes les règles qui les gouvernent dans le but du bien commun. Les enjeux déjà sont nombreux et complexes, et leur importance pour nos carrières respectives autant que pour la mission qui est la nôtre en tant que groupe fondateur de l'activité universitaire, sera toujours prise en considération lors des délibérations du comité exécutif et lors de la prise des décisions qu'il s'imposera de prendre avec à l'esprit cet objectif du bien commun.

Je remercie tous les membres du précédent exécutif, Franck Jovanovic, France Henry, Louise Sauvé et Amélie Bernier qui, quant à elle, a choisi de poursuivre avec une nouvelle équipe tout aussi dévouée que la précédente. Je les remercie pour leurs réalisations et pour la qualité de leurs actions dans les dossiers qu'ils ont menés. Nous arrivons, Lise Parent, Saliha Ziam et moi-même, à nos postes avec l'assurance de la qualité du travail accompli par nos prédécesseurs et les résultats qu'ils ont obtenus dans de nombreux dossiers. Il nous reste maintenant à relever ce défi de la qualité de nos actions. Nous pourrions compter sur l'expérience et l'engagement d'Amélie Bernier pour nous guider dans cette voie.

Mais il semble clair, aussi, que notre syndicat peut maintenant revendiquer sans fausse modestie s'être transformé, s'être professionnalisé. La nature des relations de travail avec l'employeur s'est adaptée à une approche mature de la gestion des dossiers qui émanent de l'existence de la convention collective ou qui doivent être évalués et analysés à l'aune de ses prescriptions, de ses normes et des intérêts qui sont édictés et fixés dans le texte de notre convention collective. L'administration de la Téléuq a également appris à adapter ses rapports avec le comité exécutif, et il en ressort que nos discussions s'en trouvent enrichies.

À mon arrivée à la Téléuq en 2002, je ne fus pas surpris de trouver dans les conversations quelques habitudes langagières et lexicales propres à ce milieu. Entre autres, cette manière de parler du «syndicat» en voulant ainsi faire référence au comité exécutif. Car, pour le comité exécutif, le «syndicat» ne se résume aucunement aux quatre membres de l'«exécutif». Le comité exécutif reçoit son mandat de l'assemblée de tous les membres. L'assemblée des membres est à la fois un lieu physiquement identifiable où ceux-ci se réunissent, mais elle est aussi un lieu de solidarités et

de collaboration qui fournit son identité à notre syndicat en raison de décisions qui y sont prises collectivement. Notre syndicat a le devoir de s'assurer de l'intégrité de notre convention collective, que tous les droits qui sont énoncés, toutes les normes qui y sont formulées, toutes les règles d'action qui y sont prescrites seront exécutées dans le but du bien commun. Ce principe premier de l'éthique syndicale sera respecté comme il l'a été par le précédent comité exécutif, ce qui devrait également tous nous inspirer lorsqu'il s'agira de qualifier nos relations avec nos collègues, entre autres choses.

À celles et ceux qui ont cessé de participer aux délibérations ou à nos assemblées générales, et ce, quelles qu'en soient les raisons, je lance l'invitation à y retrouver prestement les collègues. Car, et au risque de me répéter, les enjeux actuels et prévisibles sont trop nombreux et trop importants pour faire comme si leur résolution ne relevait pas de la volonté de tous. La participation aux échanges et aux débats ne peut qu'augmenter la pertinence des mandats qui nous seront confiés et des actions que nous devons tous entreprendre en conséquence.

Les défis qui nous attendent

À très brève échéance, la question des transferts des prérogatives et des pouvoirs du Conseil professoral retient éminemment l'attention. Toutes les tables, par exemple, sont actuellement confrontées à une sorte de flottement de règles et des mécanismes d'évaluation. Nous vous assurons que ces difficultés seront bientôt résolues et que personne ne sera pénalisé. Vous trouverez d'ailleurs dans ce bulletin des références à la lettre d'entente 02-2012-2013 concernant l'abolition du Conseil Professoral. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette lettre mais aussi à étudier le tableau qui expose les changements ainsi apportés à notre convention collective. Vous constaterez que les pouvoirs des Tables professorales sont considérablement augmentés, que la départementalisation dont nous avons adopté formellement le principe lors de notre assemblée générale d'avril dernier, que ce principe est maintenant transposé dans une réalité, celle de nos décisions et de nos choix en matière de gestion de nos carrières et en ce qui a trait à nos visées et nos objectifs académiques.

À plus ou moins moyenne échéance, nous devons renégocier certaines clauses ou articles de notre convention collective, tel que nous l'enjoint la lettre d'entente CC 3-2011 que vous trouverez en page 158 de la convention collective. À ce jour, aucune proposition ne nous est parvenue de la part de l'employeur, mais ça ne saurait trop tarder. Or, la lettre en question établit comme condition préalable à toute modification de la convention collective, le changement de la «situation juridique » de la Télé-université. Une requête sera déposée prochainement à la Commission des relations de travail à ce sujet pour faire reconnaître le nouveau statut de notre convention collective.

Comprenons que notre retrait de l'UQAM justifie la mise en œuvre des moyens nécessaires à la modification de la convention collective : quelles seront les modifications? De quelle ampleur seront-elles? Nul n'est besoin d'être devin : les salaires et la tâche redeviendront au cœur des discussions. Alors que les membres du comité de négociation, Kevin Wilson, Évelyne Vallières et Frank Jovanovic, ont dûment été formés par un spécialiste en la matière, le Comité exécutif entend

bien veiller à ce qu'aucun recul ne soit entériné : la discussion sera chaudement menée. N'oublions pas que le Syndicat des tuteurs et tutrices est aussi en pleine renégociation de leur propre convention collective, et que compte tenu de la culture d'opposition entre les groupes qu'entretient traditionnellement la Direction de la Téluc, il est à prévoir que l'un et l'autre groupes seront sans doute utilisés par cette même direction afin de gagner des points contre l'autre. Et, historiquement, ce sont les professeurs et les professeures qui ont perdu au change. Il faudra nous assurer que cela ne soit pas le cas cette fois-ci.

À plus long terme, maintenant, il nous faudra repenser et redéployer la nature de nos relations interpersonnelles. Les luttes de pouvoir, les chicanes d'influence, les médisances et le crêpage de chignon, sans oublier les règlements de compte ont formé et forment encore l'une des principales trames de fond de tout milieu de travail quel qu'il soit, et celui de l'enseignement et de la recherche universitaire ne fait aucunement exception à cette malheureuse règle. Il existe parmi nous de telles luttes, de telles manœuvres qui sont tout sauf élégantes. Le temps ne se prête jamais à ce genre d'exercices; et celui que nous traversons ne s'y prête pas davantage. Le contexte socio-politique plus large met en danger la mission universitaire telle que nous la connaissons, en raison du souhait maintes fois rappelé d'asservir les universités, l'enseignement et la recherche aux seuls intérêts du «marché». Il faut s'objecter à un détournement de mission d'une telle ampleur, manifester notre solidarité. L'université n'est pas un organisme public de formation au service des besoins toujours éphémères des industries qui n'ont cure des découvertes scientifiques fondamentales obtenues grâce à la patience journallement manifestée par des chercheurs et des chercheuses. Il faut exprimer notre refus du discours utilitariste prononcé à propos de connaissances dont on ne retient que la valeur exprimable en forme de signe de dollars (il faut peut-être se rappeler l'analyse marxienne du fétichisme de la monnaie...). Surtout, il faut montrer qu'au-delà des divergences souhaitables entre les thèses des uns et des autres sur tel ou tel sujet, que l'Université, en tant qu'institution sociale, appartient à tous et que les connaissances qui y sont produites sont par conséquent une propriété assignable à la collectivité. Je vous invite à participer au prochain colloque de la Fédération Québécoise des Professeures et Professeurs d'université, les 25 et 26 octobre prochain. (C'est gratuit, il suffit de s'inscrire. Voir l'annonce reproduite plus loin.)

En terminant, un mot sur le discours, ou plutôt *les* discours de la rentrée. Nos premiers mots s'adressent au président du Conseil de gestion, M. Tanguay : lui fallait-il adopter un tel triomphalisme, et faire la démonstration de ses amitiés politiques libérales avec autant d'insistance? Et qui lui rappellera qu'une université, aussi libre soit-elle, n'a pas de «clients» avec lesquels elle transige, mais des *étudiants*. Il semble que cette distinction fondamentale lui échappe. Or, les mots ne sont jamais innocents, parfois contrairement à ceux qui les emploient : il ne faut pas s'étonner que le discours de ce monsieur était tout empreint des «*buzz words*» chers à l'économisme ambiant et dont certains cercles se délectent encore. Par exemple, où va-t-il chercher que nous devrions «innover» davantage afin de survivre à la «concurrence»? Peut-être qu'une façon d'arriver à cet objectif serait d'effectuer une «réingénierie» des processus administratifs, de manière à éliminer plusieurs postes inutiles de la bureaucratie télucienne et à embaucher encore davantage de professeures et professeurs. Car, comme l'a souligné Raymond Duchesne, tristement plusieurs années trop tard cependant (mais la fin d'une carrière est parfois l'occasion d'une inspiration subite), une université poursuit une mission d'enseignement et de recherche et ce sont les professeures et les professeurs qui en sont les tout premiers mandataires :

les autres corps d'emploi étant *au service* de cette mission et ont pour mandat particulier d'accompagner les professeurs et professeures. Or, ce monsieur Tanguay ne comprend certainement pas ce que cela veut dire, trop engoncé semble-t-il dans la recherche d'occasions d'affaires qui n'ont de réalité que pour qui possède une vision dont la myopie fait craindre le pire.

Jean Robillard
Président SPPTU

Signature des lettres d'entente et abolition du Conseil professoral

C'est jeudi le 11 octobre que le Conseil professoral a été formellement aboli par la signature d'une lettre d'entente par laquelle sont approuvées les modifications de la convention collective 2011-2016 présentées dans le tableau *Modifications de la convention collective des professeures, professeurs de la Télé-université. Dispositions particulières à la suite de l'abolition du Conseil professoral*. **Vous trouverez en pièce jointe à ce document la lettre d'entente 02-2012-2013 ainsi que le tableau associé.** La version PDF corrigée de la convention collective sera disponible au plus tard en décembre 2012 sur le site Web du SPPTU.

En bref, ce sont les articles relatifs aux processus d'évaluation et de promotion des professeures et professeurs qui sont particulièrement touchés. Il reste à spécifier le mandat et les responsabilités du Comité d'appel (article 2.28). La liste des personnes à évaluer cette année a été transmise à la direction de vos UER. Notez aussi que les directeurs d'UER seront informés des principales modifications de la convention collective lors de la prochaine Régie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les transmettre.

Réflexion sur la quantification de la tâche

Les travaux du comité sur la quantification de la tâche composé d'Yves Lecomte et de Daniel Lemire, ont repris. Plusieurs hypothèses sont explorées dont la définition de différents profils de professeure et professeur. Un(e) assistant(e) de recherche sera engagé(e) pour clarifier ces hypothèses et pour faire l'inventaire des processus de quantification de la tâche professorale dans les universités à distance. Les résultats de ses recherches et des recommandations du comité vous seront présentés lors de la prochaine assemblée syndicale.

Activités liées à la négociation collective

Le 19 septembre dernier avait lieu la formation *Préparation à la négociation collective* activité organisée par l'exécutif syndical à laquelle participait les membres du comité de négociation et les membres du comité exécutif. C'est un formateur aguerri, M. Jean-François Tremblay, professeur en relations de travail de l'Université du Québec en Outaouais qui a été chargé de préparer vos collègues à cette aventure. Rappelons que le comité de négociation est composé de Frank Jovanovic, d'Évelyne Vallières, de Kevin Wilson et de Normand Landry (substitut). Une rencontre de travail est prévue prochainement pour débiter la préparation de la négociation à venir (objectifs, stratégie, calendrier). Nous visons déposer un cahier des charges au début du mois de

décembre et commencer la négociation en début d'année 2013. Une assemblée générale spéciale sera organisée en conséquence quelques semaines avant le dépôt de ce cahier.

Transfert d'informations sur les droits d'auteurs

La loi canadienne sur le droit d'auteur a subi plusieurs réformes l'été dernier qui ont mené à cinq décisions par la Cour suprême du Canada qui ont des conséquences importantes sur l'apprentissage en ligne. Selon l'analyse qu'en a fait le Réseau d'éducation et de formation à distance de l'Ontario, « la loi sur le droit d'auteur au Canada s'est orientée fortement vers les intérêts des utilisatrices et utilisateurs en offrant plus de souplesse dans l'utilisation de matériels protégés par le droit d'auteur », surtout pour « le matériel à des fins d'apprentissage en ligne, et ce, avec moins de crainte du risque de la responsabilité en matière de droit d'auteur », mettant ainsi à égalité de traitement les droits en ligne et les droits hors ligne (Contact Nord, 2012). En pleine tempête – La loi canadienne sur le droit d'auteur de 2012. Comprendre les changements spectaculaires et les implications lourdes de conséquences pour l'apprentissage en ligne, 13 pages : www.contactnorth.ca).

Si vous désirez plus d'informations, nous vous invitons à lire cet article. [http://dev.contactnorth.ca/sites/default/files/contactNorth/files/pdf/publications/the_perfect_storm - canadian copyright 2012 fr.pdf](http://dev.contactnorth.ca/sites/default/files/contactNorth/files/pdf/publications/the_perfect_storm_-_canadian_copyright_2012_fr.pdf)